

PROJET DE PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 OCTOBRE 1993

* * *

745 3228 50

Le douze octobre mille neuf cent quatre vingt treize à seize heures, le Conseil d'Administration de SOEIPAR s'est réuni, dans les locaux de la C.N.C.A., 128/130 boulevard Raspail à PARIS VIème, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point 1 *Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 Mai 1993*

Point 2 *Affaire nouvelle:*

* Coopérative LE DUNOIS / EBLV

Point 3 *Restructuration d'engagement*

* FIDEP / FRANCIADÉ
* SETIC / COOP BRIE
* BAI / SABEMEN
* SOCOPA

Point 4 *Vie des participations*

* A.R.I.A.N.E. / EPIS CENTRE
* Procédure BOCAVIANDE BIRET
* HP 2 A
* Société des CAVES de ROQUEFORT
* SAINT HUBERT SODIAAL

Point 5 *Questions diverses.*

Etaient présents

MM. GUIRAL
BALLE
BEAUDOUIN
BUE
Mme DARBON
MM FOUQUET
HOCHER
JOUBAUD
LE MOING

Président
Représentant Permanent de la C.F.C.A.
Représentant Permanent d'UNIGRAINS

Représentant Permanent de la C.N.C.A.
Représentant Permanent de la SACAM

Administrateur
Administrateur
Administrateur
Administrateur
Administrateur
Administrateur
Administrateur

Etaient excusés

MM. CATTON
SATGE
THEVENOT

Représentant Permanent d'U.I.
Représentant Permanent de la F.N.S.E.A.

Administrateur
Administrateur
Administrateur

Assistaient également

MM. DELACHAUME
ARDOUVIN
Mme SCARDINA

Directeur Général
SOFIPAR
SOFIPAR

A l'ouverture de la séance, le Président présente *M. HOCHER*, désigné par la *SACAM* comme son représentant permanent au Conseil d'Administration de *SOFIPAR* en remplacement de *M. CLAVE*. Il souligne le rôle joué par ce dernier en cette instance et se déclare convaincu des qualités de son successeur.

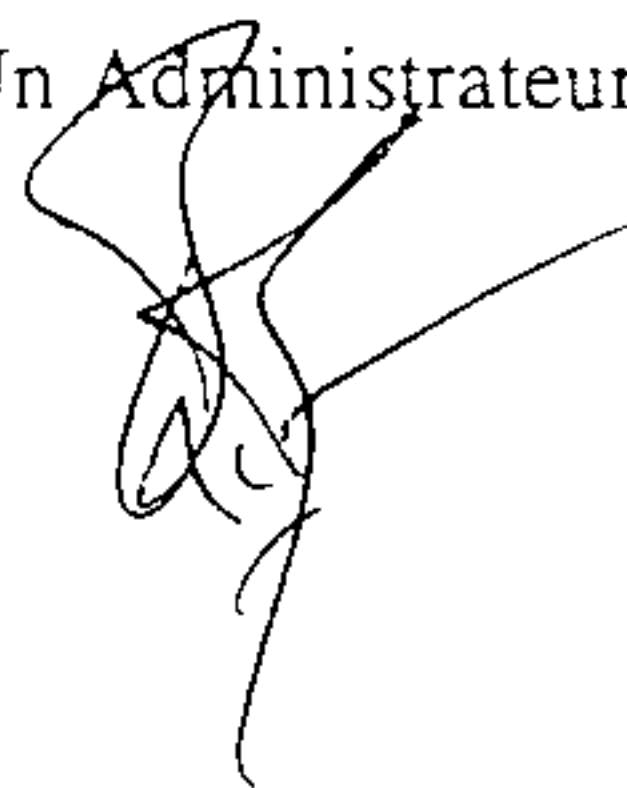
Ayant constaté que le quorum était atteint et que le Conseil pouvait valablement délibérer, le Président passe à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30.

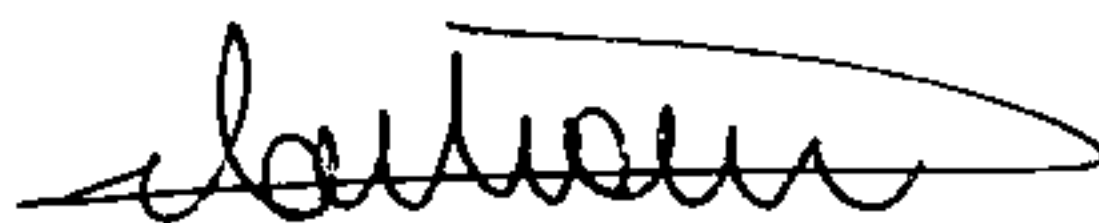
Le Président



Un Administrateur



Pour copie certifiée conforme
Paris, le 20 décembre 1994



Hervé DELACHAUME
Directeur Général



FÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE

Monsieur Philippe GUIRAL
Président
SOFIPAR
100 bd du Montparnasse
75682 PARIS CEDEX 14

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Paris, le 8 Octobre 1993

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, Michel CLAVÉ a rejoint la Caisse nationale de Crédit agricole et doit être remplacé dans ses fonctions de représentant permanent de la SACAM au Conseil d'administration de SOFIPAR.

Je vous propose de nommer à ce poste M. Jean-Yves HOCHER, sous-directeur à la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Claude PICHON